

Charte Natura 2000
« Abbaye de Jumièges »
FR 2302005

d) Les engagements généraux

Tout propriétaire, ayant droit ou mandataire, de parcelles situées dans le périmètre d'un site Natura 2000 qui signe une Charte NATURA 2000 s'engage à respecter les 5 engagements généraux suivants. Ces engagements s'appliquent sur l'ensemble du site NATURA 2000 et pour la durée contractualisée ; donc pour toutes les parcelles concernées par la signature de la Charte.

Les engagements généraux ne donnent pas droit à subvention ni rémunération particulière.

ENGAGEMENT N°1

Je m'engage à ne pas détruire volontairement un habitat d'espèce d'intérêt communautaire présent sur ma propriété.

Point de contrôle : vérification de la présence des habitats et/ou habitats d'espèces cartographiés dans le cadre du DOCOB.

ENGAGEMENT N°2

Je m'engage à autoriser des missions de terrain permettant aux experts désignés par la structure animatrice d'inventorier et d'évaluer l'état de conservation des habitats et/ou espèces identifiés sur ma propriété, dans le périmètre du site Natura 2000 et sa proximité, dans un but scientifique. Pour cela, je serai prévenu 15 jours à l'avance de l'identité de l'expert mandaté et de la nature de ses investigations. Je serai systématiquement destinataire du résultat des observations.

Point de contrôle : possibilité d'accès aux parcelles pour les experts mandatés, comptes rendus de la visite de terrain incluant la mise à disposition du propriétaire des résultats des inventaires.

ENGAGEMENT N°3

Je m'engage à ne pas introduire volontairement d'espèces animales ou végétales envahissantes sur mes parcelles engagées (cf. annexe 1).

Point de contrôle : vérification de l'absence d'introduction flagrante d'une espèce envahissante (hors dissémination naturelle) en comparaison de l'état des lieux initial.

ENGAGEMENT N°4

Je m'engage à informer tout prestataire de service, entreprise ou autre personne (mandataire) intervenant à ma demande sur les parcelles concernées par un habitat et/ou une espèce, des dispositions prévues pour celui-ci dans la charte. En cas de mandats, je veille à les modifier, au plus tard lors de leur renouvellement, afin de les rendre compatibles avec les engagements souscrits dans la charte.

Point de contrôle : cahier des clauses techniques ou mandats adaptés avec intégration des engagements signés par le propriétaire dans le cadre de la charte.

Charte Natura 2000
« Abbaye de Jumièges »
FR 2302005

Les recommandations générales

Tout propriétaire, ayant droit ou mandataire, de parcelles situées dans le périmètre d'un site Natura 2000 qui signe une Charte NATURA 2000 s'engage à respecter les 5 recommandations générales suivantes. Ces recommandations s'appliquent sur l'ensemble du site NATURA 2000 et pour la durée contractualisée ; donc pour toutes les parcelles concernées par la signature de la Charte.

Les recommandations générales s'ajoutent aux recommandations particulières à chaque mesure.

Les recommandations (marquées par un *) peuvent donner lieu à rémunération dans le cadre de contrats Natura 2000 ou de contrats agri-environnementaux.

RECOMMANDATION N°1

Prendre contact avec la structure animatrice pour la reconnaissance des milieux.

RECOMMANDATION N°2

Informez la structure animatrice du site d'éventuelles dégradations d'habitats naturels d'intérêt communautaire qu'elles soient volontaires ou non.

RECOMMANDATION N°3 *

Limitez au maximum l'utilisation de produits phytosanitaires³, amendements, fertilisants⁴.

RECOMMANDATION N°4

Pour toute intervention mécanique sur les parcelles, privilégiez l'utilisation d'huiles biodégradables afin de préserver les milieux et les espèces.

Limitez les interventions d'entretien des engins mécaniques sur le site ; si cet entretien est toutefois indispensable, apportez une vigilance particulière à la non dispersion des huiles (etc...) sur le site.

³ Quelques définitions :

-Produits phytosanitaires = produits agropharmaceutiques = pesticides (herbicides, insecticides, fongicides, algicides, etc...)

⁴ Quelques définitions :

-Fertilisants = Toute substance, quelle que soit son origine, destinée à favoriser la croissance de certaines plantes.

Charte Natura 2000
« Abbaye de Jumièges »
FR 2302005

e) Les engagements et recommandations par type de milieux

Les exigences de préservation et de gestion diffèrent d'un type de milieu à l'autre, c'est pourquoi, en plus des engagements généraux proposés pour l'ensemble des parcelles engagées dans la charte, il est utile de proposer des engagements spécifiques par grand type de milieux.

Pour ce site Natura 2000 dont l'objet principal est le maintien et la restauration des Chiroptères et de leurs habitats, il est apparu nécessaire de proposer des engagements et des recommandations spécifiques pour les types de milieux suivants :

La cavité souterraine

Une attention particulière est portée à la possibilité d'abriter des colonies de chauves-souris, espèces protégées et dont beaucoup sont d'intérêt communautaire. Dans la cavité souterraine de l'abbaye de Jumièges deux espèces de chiroptères d'intérêt communautaire sont présentes : le Murin à oreilles échancrées et le Grand Rhinolophe.

Le Parc de l'abbaye

Le parc de l'abbaye revêt une importance particulière pour la colonie. Dès la sortie de la cavité les chauves-souris recherchent les zones arborées pour s'émanciper (les jeunes en particulier), pour se repérer mais aussi pour se déplacer vers des zones de chasses plus lointaines. Lors des comptages, le GMN a d'ailleurs remarqué que tous les individus qui sortaient de la cavité empruntaient le réseau arboré pour s'éloigner et non les zones enherbées proches. Il est donc important de tenir compte du Parc dans son ensemble dans les engagements de la charte.

**Charte Natura 2000
« Abbaye de Jumièges »
FR 2302005**

Les engagements pour la cavité souterraine - CV

ENGAGEMENT N°CV - 1

Je m'engage à ne pas empêcher le passage de la faune sauvage par la fermeture totale de l'entrée de la cavité.

Point de contrôle : contrôle sur place.

ENGAGEMENT N°CV - 2

Je m'engage à ne pas autoriser l'accès à la cavité (raisons de sécurité et dérangement de la faune) à l'exception des personnes désignées par le propriétaire gestionnaire ou la structure animatrice (Direction de l'Environnement du Département de Seine-Maritime) notamment en cas de nécessité pour la conservation et l'étude du monument.

Point de contrôle : contrôle sur place.

ENGAGEMENT N°CV - 3

Je m'engage à ne mener aucune intervention sur les gîtes à chauves-souris pendant la période où les colonies sont en hibernation (15 novembre au 15 mars) ou en reproduction (1^{er} mai au 15 août) sauf urgence.

Point de contrôle : contrôle sur place.

ENGAGEMENT N°CV - 4

Je m'engage à ne pas effectuer d'aménagements, travaux ou interventions aux abords et dans les gîtes à chauves-souris, sans l'avis préalable de la structure animatrice (Direction de l'Environnement du Département de Seine-Maritime).

Point de contrôle : contrôle sur place.

ENGAGEMENT N°CV - 5

Je m'engage à ne pas utiliser de pesticides aux alentours des gîtes dans un rayon de 50 mètres.

Point de contrôle : contrôle du cahier d'enregistrement des pratiques phytosanitaires.

ENGAGEMENT N°CV - 6

Je m'engage ne pas utiliser la cavité pour tout usage anthropique (resserre, stockage, abri...), sans avis préalable de la structure animatrice (Direction de l'Environnement du Département de Seine-Maritime) et du GMN.

Point de contrôle : contrôle visuel sur place.

**Charte Natura 2000
« Abbaye de Jumièges »
FR 2302005**

Les recommandations pour la cavité souterraine - CV

RECOMMANDATION N°CV - 1 *

Limiter au maximum le dérangement des chauves-souris (pas d'installation d'éclairage à proximité immédiate, limiter les dérangements sonores, etc.).

RECOMMANDATION N°CV - 2 *

Préserver/entretenir les arbres, les haies et les prairies à la sortie des gîtes, en dehors des projets particulier (prendre contact avec la structure animatrice).

**Charte Natura 2000
« Abbaye de Jumièges »
FR 2302005**

Les recommandations pour le parc de l'abbaye - PA

RECOMMANDATION N°PA - 1

- Conserver les zones arborées et arbres isolés situés dans un rayon de 50 m autour de l'entrée de la cavité dans l'état (hors coupe sécuritaires/sanitaires).

Point de contrôle : contrôle sur place.

RECOMMANDATION N°PA - 2

- Maintenir une continuité des zones arborées utilisées comme corridors par la colonie. En cas de coupe, de taille ou d'élagage d'arbres (hors coupes sécuritaires/sanitaires et haies basses), je sollicite l'avis de la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place.

RECOMMANDATION N°PA - 3

- Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires sur les milieux naturels (pelouses, zones boisées, friches, haies...) dans l'enceinte du parc.

Point de contrôle : contrôle du cahier d'enregistrement des pratiques phytosanitaires.

RECOMMANDATION N°PA - 4

- En cas de coupes sécuritaires, sanitaires ou chutes d'arbres je remplace les tiges manquantes dans la mesure où ces dernières sont des arbres isolés ou créant une discontinuité dans le corridor, par des individus répondant à la recommandation PA – 5 (ci-dessous). La ou les plantations se feront dans la mesure du possible et de préférence à proximité de l'arbre manquant.

Point de contrôle : contrôle sur place.

RECOMMANDATION N°PA - 5

- En cas de plantation d'arbres, je choisis majoritairement des plants d'essences autochtones, appartenant à la liste des espèces indigènes des Orientations Régionales Forestières (O.R.F.).

Point de contrôle : contrôle sur place.

ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

Je déclare adhérer à la charte Natura 2000
pour une durée de :

- 5 ans 10 ans⁷ dans le cas où je suis cessionnaire de terrains sur lesquels le cédant
avait signé une charte, jusqu'au _____

à compter de la date d'accusé de réception du dossier complet d'adhésion par la DDAF.

Je m'engage (nous nous engageons) :

- A respecter les engagements généraux qui concernent tout le site Natura 2000
- A respecter, pour les parcelles identifiées précédemment, l'ensemble des engagements concernant les milieux et les activités dont je suis utilisateur et titulaire des droits réels et personnels en tant que mandataire ou en tant que propriétaire (voir la liste des engagements figurant dans la charte)
- A informer la DDAF et le service fiscal départemental concernés en cas de cession pendant la durée d'engagement de tout ou partie des parcelles pour lesquelles des engagements ont été souscrits,
- A me soumettre à tout contrôle administratif et sur place prévus par la réglementation, à permettre l'accès de mes parcelles aux autorités compétentes pour les contrôles et à favoriser ces contrôles.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements concernant ma situation et concernant mon adhésion.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en cas d'irrégularités ou de non respect de mes (nos) engagements, mon adhésion (notre adhésion) peut être suspendue pour une durée qui ne peut excéder un an. Par conséquent, les exonérations fiscales dont je peux bénéficier au cours de ma période d'adhésion peuvent également être suspendues pour la même période.

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent
(du représentant en cas de personnes morales)

Signature(s) de l'adhérent
(du représentant en cas de personnes morales)

⁷ Si une durée de 10 ans peut présenter un intérêt pour certains adhérents, il convient néanmoins d'attirer l'attention des adhérents sur le fait que la période durant laquelle les propriétaires pourront bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en application de l'article 1395 E du code général des impôts est limitée à 5 ans à compter de l'année qui suit celle de l'adhésion à la charte.

PIECES FOURNIES

Pièces	Pièce jointe	Sans objet
Ce formulaire d'adhésion comporte __ pages « Annexe 1 » (identification des utilisateurs des parcelles en cas d'adhésion conjointe)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ce formulaire d'adhésion comporte __ pages « Annexe 2 » (liste des parcelles cadastrales concernées par l'adhésion, sur d'autres départements)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ce formulaire d'adhésion comporte __ pages « Annexe 3 » (signature des différents utilisateurs des parcelles en cas d'adhésion conjointe)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un plan de situation des parcelles, à une échelle 1/25000 ^{ième} ou plus précise, permettant de repérer les terrains concernés et le périmètre du site si les terrains sont en bordure du site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un extrait de matrice cadastrale récent et un plan cadastral des parcelles engagées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un exemplaire de la charte du site, remplie, datée et signée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TRANSMISSION DE VOTRE DECLARATION D'ADHESION

Une copie de votre déclaration d'adhésion (y compris l'ensemble des pièces jointes mentionnées ci-dessus) devra être transmise :

- A chaque direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) concernée par des parcelles engagées,
- A chaque service fiscal des départements concernés par les parcelles engagées, accompagnée de l'accusé réception de votre déclaration de la DDAF du département.

Pensez à conserver un exemplaire de votre déclaration.

ANNEXE 3

SIGNATURES DES DIFFERENTS UTILISATEURS DES PARCELLES EN CAS D'ADHESION CONJOINTE

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)